RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS PHIL'RUN DE ST PHILBERT DE GRAND LIEU 2021

Article 1 : L'Athlétic Retz Sud Lac organise le samedi 4 Septembre 2021 trois compétitions dénommées « Phil'Run » dont :

- une marche nordique chronométrée de 11 km
- un trail découverte de 11 km
- une course enfants composée de 2 km pour les benjamins (nés en 2008-2009) et de 3 km pour les minimes (nés en 2006-2007)

Article 2 : Ces épreuves seront organisées selon les règles techniques et de sécurité prévues par la réglementation des courses et manifestations running préconisée par la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 3 : Conditions d'inscription :
Les inscriptions sont ouvertes aux coureurs licenciés et non-licenciés des catégories cadets à masters (nés en 2005 et avant) pour le 11 km.
Selon l'article L.231.2.1 du code du sport et des règles de sécurité recommandées par la FFA, les participants doivent être titulaires:

- d'une licence athlé compétition, athlé running délivré par la FFA, saison en cours : 2021-2022
- d'un pass'J'aime Courir délivré par la FFA,
- d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation (04/09/2021) sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition délivrée par les fédérations suivantes : FF Tri, FCD, FFSA, FFH, ASPTT, FSPN, FSGT, FSCF, UFOLEP.
- D'un certificat médical pour les autres participants avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie) à la date de la compétition soit le 4 SEPTEMBRE 2021. Ce document sera conservé (original ou copie) en tant que justificatif.
- Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation du tuteur légal de participation.

Article 4 : Les Droits d'inscription sont les suivants pour le 11 km:

- 10 € pour les Licenciés FFA et autres fédérations acceptées
- 13 € pour les non licenciés et autres fédérations acceptées
- +3€ à partir du 24 AOÛT pour chaque catégorie.
- 3€ pour les courses « nature pour les enfants » (1km pour les 10-11 ans, 2 et 3 km pour les 12 à 15 ans.

- Les clôtures des inscriptions sont fixées au jeudi 2 Septembre à 23H45 pour toutes les épreuves.

Tout engagement est ferme et définitif. En cas de rétraction et avant le 24 août, les frais d'inscription seront remboursés par les organisateurs et selon les raisons exposées.

Article 5 : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est possible. Si cette situation est affirmée, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident. Le dossard fourni par l'organisation, devra être entièrement lisible lors de la course.

- Tout participant ne prenant pas le départ de l'épreuve, ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
- Des contrôles de régularité de course seront effectués.

Article 6 : Assurance :

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC courtage (responsabilité civile et organisateur) contrats MDS N°2164 et MAIF Assistance N°4121633J
- Individuelle accident : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (article L.321-4 du code du sport). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance physique d'un participant avant, pendant ou après l'épreuve. L'organisateur se dégage aussi de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 7 : La sécurité Course sera assurée par des commissaires, des signaleurs agréés et des secouristes. Les suiveurs à vélo, roller ou engin motorisé sont interdits pendant l'épreuve sur l'ensemble des parcours. La décision d'un commissaire de course sera sans appel.
Les participants s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long des parcours.

Article 8 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement sauf pour cause de pandémie.
Pour cette édition 2021, il n'y aura pas d'inscription sur place ou par courrier et les certificats médicaux devront être envoyés avant le 2 Septembre à minuit sur le site timepulse.run

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Les conditions de départ sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions sanitaires et des consignes des instances gouvernementales.

Les mesures suivantes spécifiques à la pandémie Covid-19 :

- Révision de la jauge des participants sur chaque course
- Modification des horaires des départs
- Mise en place de mesures de distanciation
- Mise en place de moyens de désinfection
- Proclamation des résultats en ligne ou envoi par sms

Article 9 : Les départs sont fixés à 19h00 pour la course nature de 11 km et de la Marche Nordique, Allée des Chevrets. Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ à 18H50. Pour les courses « enfants » les départs sont fixés DE 18H00 à 18H15.

Respecter le parcours emprunté en ne jetant pas en dehors des endroits mis à la disposition des coureurs : papiers, plastiques, divers contenants.

Article 10 : Règlement sécurité parcours
Les concurrents devront respecter le code de la route à chaque intersection « chemins et routes ». Ces intersections et passages sur la voie publique seront balisés et encadrés par des commissaires.

Article 11 : En raison des mesures sanitaires actuelles, les résultats ne seront consultables que sur les sites suivants : http ://arsudlac.fr, http://courses44.fr , http://www.timepulse.run

Article 12 : Classements
Pour les compétitions : 11 km et Marche Nordique, les classements seront effectués au scratch et par catégories : cadets, juniors, espoirs, seniors et M0 à M8 MAIS SEULS, les podiums « scratch » seront récompensés.
La remise des récompenses se déroulera à partir de 20H30 au Complexe Sportif des Chevrets.
Seuls les concurrents et concurrentes présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 13: CNIL : Conformément à la loi » Informatique de Liberté », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux données personnelles le concernant.
Tout concurrent autorise l'organisateur (le club ARSUD LAC) d'exploiter les images fixes ou audiovisuelles prises lors des épreuves de Phil'Run à St Philbert de Grand Lieu sur tous les supports, y compris promotionnels, pour une durée de 2 ans et dans le monde entier.

Article 14 : En tant que participant, j'autorise les organisateurs (AR Sud Lac) ainsi que ces ayants-droits et partenaires à utiliser, à diffuser à titre gratuit et non exclusif les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises lors des compétitions du 4 SEPTEMBRE 2021 à Saint Philbert de Grand Lieu sur tous supports : culturel, enseignement, recherche, scientifique, y compris promotionnels, pour une durée de 2 ans et dans le monde entier.

Article 15 : Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Sachez réguler vos efforts.

Article 16 : Tout concurrent s'engage, par le seul fait de leur inscription, à se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement et en accepter toutes les clauses du seul fait de son inscription.

Article 17 : Annulation de la compétition : Selon les mesures sanitaires ou les décisions gouvernementales ou administratives, si la compétition doit être annulée, l'organisateur s'engage à rembourser les inscrits du montant de l'inscription moins les frais d'inscription.

CHARTE DU TRAIL ET DES COURSES NATURE

Respectez la faune et la flore : ne jetez aucun déchet.
Respectez le balisage, seul garant de votre bonne orientation et de votre sécurité tout en prenant conscience du milieu naturel que vous traversez.
Respectez le code de la route.
Respectez les bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
Venez en aide et/ou signalez un concurrent en difficulté ou en situation dangereuse.
Suivez les règles et consignes sanitaires de l'organisation